

DÉCLARATION

12^e Rencontre du Réseau parlementaire pour l'égalité des genres de ParlAmericas
Concevoir un avenir inclusif en partenariat avec les jeunes
23 et 25 septembre et 2 octobre 2020 | Sessions en ligne

Nous, parlementaires de 25 pays d'Amérique et des Caraïbes, nous sommes réunis virtuellement les 23 et 25 septembre et le 2 octobre 2020 avec des jeunes leaders de différents domaines, avec le soutien du Congrès de Colombie et du Parlement de Grenade, à l'occasion de la 12^e Rencontre du Réseau parlementaire pour l'égalité des genres de ParlAmericas, intitulée *Concevoir un avenir inclusif en partenariat avec les jeunes*.

Cette rencontre a permis aux participantes et participants de mener des échanges fructueux autour de sujets particulièrement pertinents dans l'hémisphère, comme l'importance du dialogue intergénérationnel, la promotion du leadership transformationnel des femmes et des jeunes, l'avenir du travail et les filières STIM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques), la prévention de la violence de genre sous toutes ses formes, le travail de soin rémunéré et non rémunéré, les services de santé intégrés et adaptés aux jeunes, et les effets du changement climatique et des catastrophes.

Ces dialogues ont révélé que des phénomènes comme les changements démographiques, les nouvelles demandes du public exprimées par des mobilisations sociales, les transformations économiques, sociales et culturelles causées par la technologie, et les effets de la pandémie de COVID-19, ont créé un contexte complexe imposant de sérieux défis, surtout pour les jeunes d'Amérique et des Caraïbes, qui doivent être analysés du point de vue de l'égalité des genres.

Tenant compte de cela et,

EN RECONNAISSANT :

1. Que la population jeune des Amériques et des Caraïbes a atteint le nombre historique de 160 millions de personnes ayant entre 15 et 24 ans, dont le bien-être sera fortement touché par des phénomènes comme la pandémie de COVID-19 et les effets du changement climatique;
2. Que les perspectives et priorités des femmes et des jeunes sont fondamentales au développement politique, économique et social des pays, mais sont souvent ignorées dans la conception de politiques publiques et l'élaboration de lois; et que les jeunes sont sous-représentés dans les postes publics et les espaces décisionnels;

3. Que la région a connu d'importants progrès grâce à des cadres juridiques et à une législation visant à favoriser l'inclusion sociale et politique des jeunes, en leur permettant de participer de manière significative aux programmes d'éducation, d'innovation et d'entrepreneuriat;
4. Qu'il existe des conventions, des accords et des programmes régionaux et internationaux favorisant l'inclusion politique et sociale des jeunes et promouvant leurs droits, comme les Objectifs de développement durable, la Convention ibéro-américaine relative aux droits des jeunes, la Déclaration de Paramaribo sur l'avenir des jeunes dans la Communauté des Caraïbes, le Forum de la jeunesse du Conseil économique et social des Nations Unies, le mouvement Génération Égalité de l'ONU Femmes, et le Grand groupe des Nations unies pour les enfants et les jeunes, entre autres;
5. Que les jeunes (et en particulier les femmes et les jeunes de différents groupes traditionnellement marginalisés et historiquement désavantagés, comme les personnes vivant dans la pauvreté, ayant un handicap, autochtones, afrodescendantes, indodescendantes et descendantes de personnes soumises à des systèmes de servitude coloniale, les membres de la communauté LGBTI, et les personnes déplacées et migrantes, entre autres) rencontrent souvent des difficultés à exercer leurs droits, y compris le droit à l'éducation et à un travail décent, à un logement accessible et digne, à la santé, en particulier à la santé sexuelle et reproductive, et à la participation civique;
6. Qu'au cours des dernières années, l'activisme croissant et la mobilisation sociale et politique menée par les jeunes de l'hémisphère ont été essentiels pour dénoncer les inégalités exacerbées par le racisme et autres formes de discrimination systémiques, et pour intégrer à l'agenda public des sujets particulièrement importants comme le féminicide, la déconstruction des rôles de genre néfastes, l'inclusion et le respect de la diversité, et la lutte contre les effets du changement climatique;
7. Qu'il est impératif d'élargir les espaces de participation substantielle des jeunes dans l'avenir économique, politique, social et culturel de nos pays, en reconnaissant leur leadership, leurs talents, leurs points de vue et leurs contributions comme essentiels pour bâtir des sociétés plus démocratiques et des institutions plus inclusives;
8. Que la crise socio-économique causée par la COVID-19 a touché les jeunes, en particulier les jeunes femmes, aggravant la fragilité des systèmes de protection sociale et des problèmes persistants comme le chômage chez les jeunes, la violence domestique et conjugale, l'abandon scolaire, la détérioration du bien-être mental et les grossesses des adolescentes;
9. Que les effets pressants du changement climatique et les risques de catastrophe exigent des actions toujours plus ambitieuses tenant compte des différentes contributions des jeunes, attendu que les prochaines générations devront affronter les effets causés par l'inaction climatique;
10. Que la persistance inquiétante de la violence de genre dans la région exige non seulement des mesures législatives, mais aussi des programmes éducatifs pour éradiquer les schémas et normes

culturels qui normalisent des comportements violents contre les femmes et les groupes minoritaires, y compris le harcèlement et la violence de genre sur les réseaux sociaux;

11. Que les imminentes et profondes transformations du marché du travail causées par les avancées technologiques auront des impacts sur les enfants et les jeunes, qui devront être dûment traités à travers des programmes éducatifs conçus pour affronter les difficultés d'un marché du travail dynamique;
12. Que le marché du travail du futur rend nécessaire la promotion de l'éducation dans les filières STIM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques), en tenant compte du fait que les femmes sont sous-représentées dans les moyennes nationales dans ces filières;
13. Que l'importance croissante de l'économie du soin, mise en évidence par la pandémie de COVID-19, dont le travail supplémentaire, généralement non rémunéré, touche les femmes de façon disproportionnée, exige d'adopter une série de mesures, comme des actions visant à promouvoir la coresponsabilité dans les tâches de soin et domestiques, l'adoption de politiques intégrées de congé parental et l'assouplissement de la journée de travail;
14. Qu'en tant que parlementaires, il nous incombe de favoriser la participation politique des jeunes en promouvant leur adhésion aux partis politiques, en renforçant le dialogue avec des organisations de jeunes de tous types, et en favorisant leur intégration dans des espaces de travail législatif;
15. Que le dialogue proactif et la collaboration intergénérationnelle sont essentiels à l'obtention de consensus démocratiques pour créer des sociétés inclusives s'appuyant sur les expériences et les connaissances des générations âgées comme des jeunes dans leur lutte pour l'égalité et les droits de la personne.

Nous nous engageons à :

1. Insister au sein de nos partis sur la nécessité de favoriser la participation des jeunes femmes et des jeunes à travers des mesures promouvant le recrutement et la participation paritaires aux postes de direction, comme les quotas pour les jeunes et les programmes de mentorat, et l'intégration de leurs besoins et points de vue dans des statuts et des documents de programme;
2. Favoriser, au sein de la région et de l'hémisphère, l'échange de bonnes pratiques en matière de politiques publiques pour les femmes et les jeunes, et de plans d'action pour aborder des thèmes spécifiques comme l'inclusion, la participation politique et l'éradication de la violence de genre;
3. Incorporer des initiatives et des bonnes pratiques pour rendre nos parlements plus ouverts aux jeunes et à leurs organisations, par exemple à travers des programmes de formation pour augmenter la participation politique des jeunes femmes leaders, les parlements de jeunes et les comités de jeunes chargés de transversaliser leurs points de vue dans des projets de loi; et proposer

de plus grands espaces pour que les opinions des jeunes parlementaires puissent être entendues;

4. Promouvoir la formulation et l'approbation de lois sur la jeunesse dans des pays où elles n'existent pas encore, ou mettre à jour celles qui existent en fonction de la diversité, des besoins et des aspirations des jeunes, et affecter les postes budgétaires nécessaires pour leur mise en œuvre, en insistant sur la nécessité de collecter des données et des informations statistiques ventilées sur les jeunes;
5. Favoriser le dialogue intergénérationnel à travers des espaces démocratiques et participatifs où les opinions de différents groupes sont entendues et prises en compte dans le travail législatif;
6. Mettre en place des mesures urgentes contre les multiples effets de la pandémie de COVID-19, ciblant particulièrement les principaux problèmes qui touchent les jeunes; et mettre à disposition des fonds pour des solutions innovantes créées par des jeunes;
7. Insister sur l'importance d'élaborer des politiques publiques conçues spécialement pour les femmes et les jeunes afrodescendants et autochtones, indodescendants et descendants de personnes soumises à des systèmes de servitude coloniale, pour répondre à leurs besoins et reconnaître les inégalités historiques qu'ils ont subies;
8. Intégrer les connaissances et expériences des organisations de jeunes qui luttent contre les effets du changement climatique dans la législation et des espaces de négociation internationale en la matière, comme la Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;
9. Exhorter les ministères de l'éducation, ou leur équivalent, à développer des programmes et des campagnes promouvant l'importance de l'entrepreneuriat et de l'éducation dans les filières STIM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques) et dans les technologies de l'information et de la communication, en insistant particulièrement sur celles destinées aux filles;
10. Demander aux autorités compétentes de quantifier le travail de soin à partir de mesures de l'utilisation du temps pour informer des initiatives législatives innovantes reconnaissant la responsabilité de l'État à assurer que le travail de soin, rémunéré ou non, soit effectué dans des conditions d'équité et de dignité, en particulier pour les femmes vivant dans la pauvreté.

Signée le 2 octobre 2020